



BRABANT- AFT: CRITERIUM des JEUNES REGLEMENT 2020

CATEGORIES

1.1 Liste des catégories

Tous les clubs du Brabant qui organisent un tournoi de jeunes participent au Critérium du Brabant-AFT. Les catégories suivantes sont organisées :

Ages	Grade 1	Grade 2	Grade 3
- 9 ans*	Min 9.5 (mixtes)	Max 9.3 (mixtes)	Max 9.6 (mixtes)
-11 ans	Min 11.5	Max 11.3	Max 11.6
-13 ans	Min 13.5	Max 13.3	Max 13.6
-15 ans	-	C30 à C30.3	Max C30.4

*Un jeune dans l'année de ses 7 ans, peut participer aux tournois -9 ans, à partir du 10 juin.

1.2 Tirage au sort

Les tableaux de toutes les catégories jeunes sont établis conformément aux règles ci-après :


- Pour les catégories -9, -11 et -13 ans : grades 1 et 2
- Pour les catégories -15 ans : grades 2 et 3

Nombre d'inscrits	Tableau final	Tableau de qualifications
Moins de 12	Un seul tableau	-
12 - 24	4	Autres joueurs
25 - 32	8	Autres joueurs
33 - 56	8	Autres joueurs
57 ou plus	8	Autres joueurs

- Les tournois grades 3 -9, -11 et -13 ans sont organisés avec une phase de poule. Les deux premiers de chacune des poules sont qualifiés pour le tableau final.

1.3 Spécifications

- 9 ans



- 9 ans	BJC	Grade 1	Grade 2	Grade 3
	- 9 ans	-9 ans	-9 ans	-9 ans
9.1	Oui (G+F)	Oui		
9.2	Oui (F)	Oui		
9.3		Oui	Oui	
9.4		Oui	Oui	
9.5		Oui	Oui	
9.6			Oui	Oui
9.7			Oui	Oui
9.8			Oui	Oui

Mixité en catégorie – 9 ans (sauf Belgium Junior Circuit)


Règle générale:

- Maximum 2 catégories par semaine à travers maximum 2 tournois.

Règles particulières:

- Un jeune classé 9.1 ou 9.2 peut jouer dans la catégorie -11 ans qui correspond à son classement -11 et ce, à condition de s'inscrire dans sa catégorie -9 ans la même semaine tournoi.
- Un jeune classé 9.3, 9.4 ou 9.5 peut s'inscrire librement dans des tournois grade 1 et/ou grade 2 lors d'une même semaine calendrier.
- Un jeune classé 9.6, 9.7 ou 9.8 peut s'inscrire librement dans des tournois grade 3 et/ou grade 2 lors d'une même semaine calendrier.

- 11 ans



- 11 ans	BJC	Grade 1	Grade 2	Grade 3
	-11 ans	-11 ans	-11 ans	-11 ans
11.1	Oui	Oui		
11.2		Oui		
11.3		Oui	Oui	
11.4		Oui	Oui	
11.5		Oui	Oui	
11.6			Oui	Oui
11.7			Oui	Oui
11.8			Oui	Oui


Règle générale:

- Maximum 2 catégories par semaine à travers maximum 2 tournois.

Règles particulières:

- Un jeune classé 11.1 ou 11.2 peut jouer dans la catégorie -13 ans qui correspond à son classement -13 et ce, à condition de s'inscrire dans sa catégorie -11 ans la même semaine tournoi.
- Un jeune classé 11.3, 11.4 ou 11.5 peut s'inscrire librement dans des tournois grade 1 et/ou grade 2 lors d'une même semaine calendrier.
- Un jeune classé 11.6, 11.7 ou 11.8 peut s'inscrire librement dans des tournois grade 3 et/ou grade 2 lors d'une même semaine calendrier..

- 13 ans



- 13 ans	BJC	Grade 1	Grade 2		Grade 3		Ad
	-13 ans	-13 ans	-13 ans	-15 ans (C30,3 à C30)	-13 ans	-15 ans (Max C30,4)	
C15/4 et +	Oui						
C15,5		Oui					Oui
C30		Oui		Oui			Oui
13.1		Oui		Oui			
13.2		Oui		Oui			
13.3		Oui	Oui				
13.4		Oui	Oui				
13.5		Oui	Oui				
13.6			Oui		Oui		
13.7			Oui		Oui		
13.8			Oui		Oui		

Règles générales

- C30 et + : Nombre de tournois et catégories autorisés par semaine: voir règles applicables à toutes les compétitions adultes.

- 13.1 et moins: Maximum 2 catégories par semaine à travers maximum 2 tournois.

Règles particulières:

- Lors d'une même semaine calendrier, un jeune de -13 ans classé C15,5 ou C30 peut s'inscrire librement en catégories jeunes ou adultes.

- Lors d'une même semaine calendrier, un jeune de -13 ans classé 13.1 ou 13.2 peut jouer en -15 ans à condition qu'il joue dans sa catégorie -13 ans.

- Un jeune classé 13.3, 13.4 ou 13.5 peut s'inscrire librement dans des tournois grade 1 et/ou grade 2 lors d'une même semaine calendrier.

- Un jeune classé 13.6, 13.7 ou 13.8 peut s'inscrire librement dans des tournois grade 3 et/ou grade 2 lors d'une même semaine calendrier.

* les jeunes -13 ans classés 13.1 et 13.2 peuvent jouer en catégorie adulte

- 15 ans



- 15 ans	BJC	C30,3 à C30 (grade 2)	MAX C30,4 (grade 3)	Ad M	Ad D
	-15 ans	-15 ans	-15 ans		
B +4/6 et +	Oui			Oui	Oui
C15,5 et +				Oui (=M4 ou +)	Oui (=D2 ou +)
C30		Oui		Oui (=M4 & M5)	Oui (=D2 & D3)
C30/1		Oui		Oui (=M4 & M5)	Oui (=D2 & D3)
C30/2		Oui		Oui (=M5)	Oui (=D3)
C30/3		Oui		Oui (=M5)	Oui (=D3)
C30/4		Oui	Oui		
C30/5		Oui	Oui		
30/6		Oui	Oui		

Règle générale:
Nombre de tournois et catégories autorisés par semaine: voir règles applicables à toutes les compétitions adultes.

Règles particulières:

- Un jeune -15 ans classé c30 peut s'inscrire librement durant la même semaine calendrier à des tournois -15 ans grade 2 ou adultes.

- Par semaine calendrier durant laquelle un joueur -15 ans, classé c30,1 à c30,3 participe à un ou plusieurs tournois dans sa catégorie -15, il reçoit un passeport pour s'inscrire uniquement aux tournois adultes de la saison en cours, durant la semaine de son choix sans devoir s'inscrire en -15 ans.

- Un jeune -15 ans classé c30/4, c30/5 ou c30/6 peut s'inscrire librement durant la même semaine calendrier à des tournois grade 2 et/ou grade 3 et(ou) -17 grade 3.

1.4 Clôture des inscriptions et disponibilités

La clôture des inscriptions en Jeunes est fixée au vendredi MINUIT. Une clôture anticipée est

possible si le juge-arbitre le considère nécessaire.

En fonction de la catégorie d'âge et du classement du compétiteur, le nombre de catégories maximales autorisées par semaine varie (cf. tableaux ci-dessus). En cas de non-respect du nombre maximal de catégories, le joueur perdra ses points du critérium de simple éventuellement gagnés pendant la semaine concernée.

En cas d'incompatibilité d'horaires, le juge-arbitre imposera les horaires fixés dans son règlement particulier.

1.5 Non-participation à un tournoi

Le WO peut-être « WO excusé » ou « WO » tout court, ce dernier étant non excusé (voir document sur la gestion des WO).

Tout joueur qui est déclaré « WO » non excusé dans 2 tournois, est sanctionnée d'une suspension de quinze jours immédiatement appliquée à partir du jour de la clôture du deuxième tournoi dans lequel le joueur est déclaré « WO ».

Tout joueur participant à deux catégories via le système de passeport automatique déclarant WO dans sa catégorie de base sera automatiquement mis WO dans la catégorie supérieure. L'inverse n'est pas d'application.

Tout droit d'inscription en tournoi est dû dès la publication des tableaux, même en cas de « WO excusé ». Le montant de l'inscription doit être payé préférablement en espèces et sur place au juge arbitre avant la fin du tournoi. Dans le cas contraire, ce montant d'inscription sera majoré d'une amende administrative de 3€. Les informations pour le paiement seront détaillées dans un e-mail automatique envoyé à la clôture du tournoi. Toute nouvelle inscription est impossible si ce montant reste dû.

CLASSEMENT AU CRITERIUM

2.1 Règles de calcul du classement

2.1.1 Les tournois organisés entre le 1 décembre et le 30 septembre comptent pour le classement du critérium, pour autant que :

- Ils soient joués avec les nouveaux classements.
- Ils respectent le présent règlement.
- Le joueur ait joué au moins un match sur le terrain.

2.1.2 Le classement distinguera les tournois d'été et les tournois d'hiver :

- les tournois d'hiver sont organisés entre le 26 novembre 2019 et le 19 avril 2020
- les tournois d'été sont organisés entre le 30mai 2020 et le 30 septembre 2020

2.1.3 Les points seront attribués comme suit :

BRABANT - AFT - Attribution des Points " Critérium ".				
Nbre Inscrits Effectifs	VAINQUEUR	FINALISTE	1/2 FINALISTE	1/4 FINALISTE
4 à 7	8	4		
8	12	8	4	
9 à 16	16	12	8	4
17 à 32	20	16	12	8
33 à 64	24	20	16	12
65 à 128	28	24	20	16

Les joueurs ayant déclaré WO au premier tour ne sont pas pris en considération dans le nombre d'inscrits effectifs

2.1.4 Le classement du critérium est publié chaque semaine sur le site Internet :

<http://www.aft-brabant.be/Competitions/Criterium.aspx>

2.1.5 Seuls les huit meilleurs résultats de chaque joueur seront pris en considération pour le classement du critérium des jeunes :

- En cas d'ex æquo : le joueur ayant gagné le plus de tournois sera classé premier;
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de finales;
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de ½ finales;
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de ¼ de finales;
- En cas de nouvelle égalité : tirage au sort

2.2 Remise des prix et tour final de critères AFT

2.2.1 **Les premiers JG de chaque critérium** (hiver et été) recevront un prix, pour autant qu'ils aient participé à au moins trois tournois et obtenu :

- En hiver le nombre minimal de points à obtenir est fixé à 30
- En été le nombre minimal de points à obtenir est fixé à 40

Les premières JF de chaque critérium (hiver et été) recevront un prix, ou pour autant qu'elles aient participé à au moins trois tournois et obtenu :

- En hiver le nombre minimal de points à obtenir est fixé à 20
- En été le nombre minimal de points à obtenir est fixé à 30

La règle 2.2.1 doit encore être validée par la commission critérium régionale pour 2020.

2.2.2 La présence est requise à la remise des prix du critérium. Dans le cas contraire, les prix restent la propriété du Comité Régional.

- 2.2.3 En septembre, un tour final « Masters » est organisé. Les deux meilleurs joueurs de chaque catégorie de quatre critères régionaux de l'AFT auront le droit d'y participer. 15 catégories jeunes sont organisées (-9, -11, -13 et -15). Les 2 premiers au classement de chaque catégorie participeront aux Masters (club à déterminer), pour autant qu'ils soient affiliés dans un club du Brabant AFT

DROIT D'INSCRIPTION

Tournois 2019-2020		
	Jeunes	
	1 ^{er} tour	2 ^{ème}
Eté	5	3
Hiver	Pas de limitation	Pas de limitation

Tournois hiver : organisés entre le 1er décembre et la fin des vacances de printemps

Tournois été : organisés à partir du premier jour après les vacances de printemps et le 30 septembre

Affiliation : Seuls les joueurs / joueuses affilié(e)s à l'AFT ou à la TV ont accès à l'inscription sur aftnet.be

Les réclamations seront acceptées jusqu'au 30 septembre 2020. Après cette date, elles ne seront plus prises en considération.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par la Commission du Critérium.